

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 24 novembre 2022

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 22/09/2022

D/2022-027

Aujourd'hui, jeudi 24 novembre 2022, à 10 heures, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames JAMET, DEMANGE et KUHN et Monsieur BELPERRON

A titre de suppléants :

Madame DELNESTE

A titre de titulaire en distanciel :

Madame SCHMITT

A titre de suppléant en distanciel :

Madame JUSTOME et Monsieur FEYTOUT

Madame DELUC, excusée, avait donné pouvoir à Madame DELNESTE.

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELUC, EL KHADIR, FAHMY et LE BOULANGER
et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2022/027

**Modification du Règlement Intérieur
Approbation - Décision**

Madame Delphine JAMET, Présidente du SIVU, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 janvier 2021 et conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette assemblée avait approuvée le règlement intérieur de cette commission. Le contenu de ce document a vocation à fixer les règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aujourd'hui, dans un contexte de communication éco-responsable et au vu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il semble opportun de faire évoluer le mode de diffusion des documents en priorisant la voie de la dématérialisation par l'utilisation d'une nouvelle plateforme de convocation ergonomique. Cette solution a pour objectif de faciliter l'organisation, l'efficacité et les échanges relatifs au Comité Syndical.

Ainsi, la plateforme « e-convocations » assure :

- La transmission simultanée des convocations, des projets de délibération et des dossiers annexes qui les accompagnent,
- L'opportunité de création d'un espace personnel avec possibilité d'annotations, de gestion de présence et de délégation de pouvoir,
- Le suivi de présence et le calcul du quorum,
- La garantie d'une traçabilité complète et valide juridiquement et des procédures sécurisées.

Il est à noter que toutes les instances du SIVU basculeront progressivement vers ce mode d'utilisation : le comité syndical, le comité social territorial, les commissions d'appel d'offres, etc.

Je vous propose donc d'approuver le projet de modification du règlement intérieur ci-annexé.

LE COMITE SYNDICAL

Vu la délibération 2021-001 du 21 janvier 2021 portant approbation du Règlement intérieur,
Considérant le texte présenté,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve la modification apportée au règlement intérieur du SIVU tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

Décide que les dispositions prendront effet à compter du 1^{er} décembre 2022.

Article 3 :

Autorise Madame la Présidente à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Article 4 :

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à signer tous les actes nécessaires à son exécution.

Voix pour : 8
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 24 novembre 2022

La Présidente,



Delphine JAMET

